

# Audience virtuelle : connexion au Portail WebRTC

Il est important de prendre connaissance du présent document quelques jours avant l'audience pour vous familiariser avec la procédure de connexion. Pour vous connecter à une audience virtuelle, vous devez avoir en main l'identifiant de la réunion indiqué sur votre avis de convocation. **Connectez-vous au moins 15 minutes avant le début de votre audience.**

## Conseils

Voici quelques conseils à suivre lors d'une audience virtuelle :

- Assurez-vous de pouvoir **être seul** dans une pièce lors de votre témoignage. Vous ne pourrez pas communiquer ou être accompagné d'une autre personne, à moins que cela soit autorisé par le régisseur (ex. : interprète).
- Privilégiez la **connexion filaire** (câble réseau) plutôt que la connexion sans fil (Wi-Fi) pour votre accès à Internet.
- Trouvez un **endroit bien éclairé et calme** où vous ne serez pas dérangé.
- Évitez d'avoir une fenêtre derrière vous pour obtenir une meilleure qualité d'image.
- Assurez-vous que votre appareil électronique a suffisamment de piles ou que vous pouvez le recharger facilement.
- Demandez aux personnes qui demeurent avec vous de ne pas utiliser Internet afin d'éviter de trop solliciter votre bande passante et ainsi de ralentir votre audience.
- Déterminez, le cas échéant, avec votre avocat d'un moyen technologique (téléphone, clavardage, visioconférence, etc.) qui vous permettra de discuter ensemble, de façon confidentielle, pendant l'audience.

### N'oubliez pas !

Avant l'audience, vous devez consulter le [www.rbq.gouv.qc.ca/audience](http://www.rbq.gouv.qc.ca/audience) pour être bien préparé et connaître les délais pour transmettre vos documents, dont, le cas échéant, la liste de vos témoins.

Le jour de l'audience, que vous soyez entrepreneur, avocat ou témoin, vous devez avoir avec vous tous les documents nécessaires.

## Problème technique

Si un problème technique survient lors de l'audience, levez la main droite dans l'écran afin de nous en aviser ou utilisez la section **clavardage** de la salle d'audience virtuelle. En cas de perte de connexion, nous communiquerons avec vous par téléphone.

## Procédure de connexion

Les navigateurs supportés par le Portail WebRTC sont Chrome, Firefox, Safari et Edge (fonctions limitées).

### Étape 1 – Rejoindre la réunion

Au jour et à l'heure indiqués sur l'avis de convocation, utilisez le lien suivant : <https://webrtc.scvc.gouv.qc.ca/>. Cliquez sur le bouton « **Rejoindre la réunion** ».



### Étape 2 – Identifiant de la réunion

Veillez inscrire l'**identifiant de la réunion** indiqué sur votre avis de convocation, et cliquez sur le bouton « **Rejoindre la réunion** ». Il n'y a pas de code d'authentification.



### Étape 3 – Nom

Dans le champ « **Nom** », veuillez indiquer votre prénom et votre nom de famille. Si vous êtes avocat, veuillez l'indiquer en ajoutant la mention M<sup>e</sup>. Cliquez ensuite sur le bouton « **Rejoindre la réunion** ».



## Étape 4 – Caméra et microphone

Avant de cliquer de nouveau sur le bouton « **Rejoindre la réunion** », vérifiez que votre caméra et votre microphone sont fonctionnels.

### Rejoindre Salle virtuelle de

[Poursuivre avec le navigateur](#) Utiliser un système vidéo Ouvrir l'application Cisco Meeting Gestion et présentation

Caméra  
Aucune caméra disponible pour sélection

Microphone  
Par défaut - Réseau de microphones ▾

Tester les haut-parleurs

Annuler Rejoindre la réunion

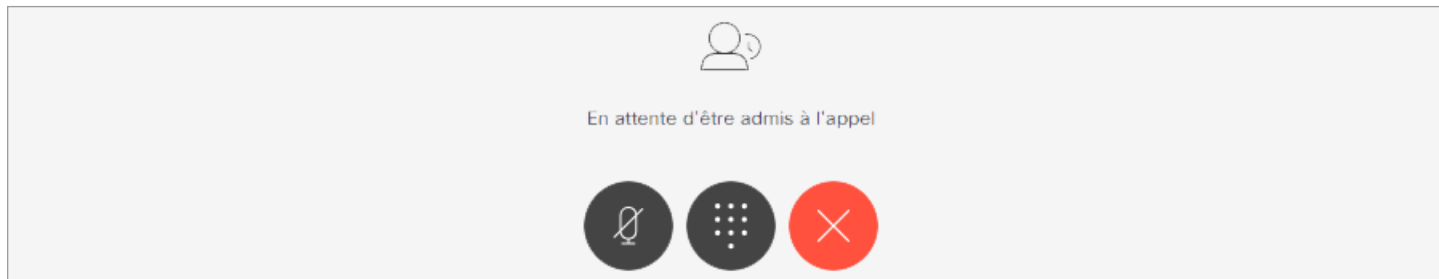
Votre **caméra doit être activée** en tout temps lors de l'audience, sauf en cas de permission du régisseur.

Votre caméra doit être positionnée de sorte que le régisseur puisse vous voir clairement, en particulier votre visage et vos mains si possible.

Votre **microphone doit être désactivé lorsque vous ne prenez pas la parole**, afin d'éviter que des bruits de fond nuisent au déroulement et à l'enregistrement de l'audience.

## Étape 5 – Admission dans la salle d'audience virtuelle

Vous devez être admis par l'hôte afin de pouvoir entrer dans la salle d'audience. L'audience devrait débuter à l'heure indiquée sur votre avis de convocation.



## Fonctionnalités

Voici quelques fonctionnalités disponibles lors de l'audience virtuelle.

	Permet d'activer ou de désactiver votre microphone.		Clavardage – À utiliser seulement en cas de défaillance technique.
	Permet de quitter la salle d'audience virtuelle.		Permet de changer la disposition des participants.
	Permet de voir les participants.		Information

### Bureau des régisseurs

Régie du bâtiment du Québec  
75, rue de Port-Royal Est, bureau 650  
Montréal (Québec) H3L 3T1

[bureau.des.regisseurs@rbq.gouv.qc.ca](mailto:bureau.des.regisseurs@rbq.gouv.qc.ca)

Téléphone : 514 873-1228  
Télécopieur : 514 873-0392